

Les gaz de mine et de couche dans le Nord et le Pas-de-Calais

De quoi parle-t-on ?

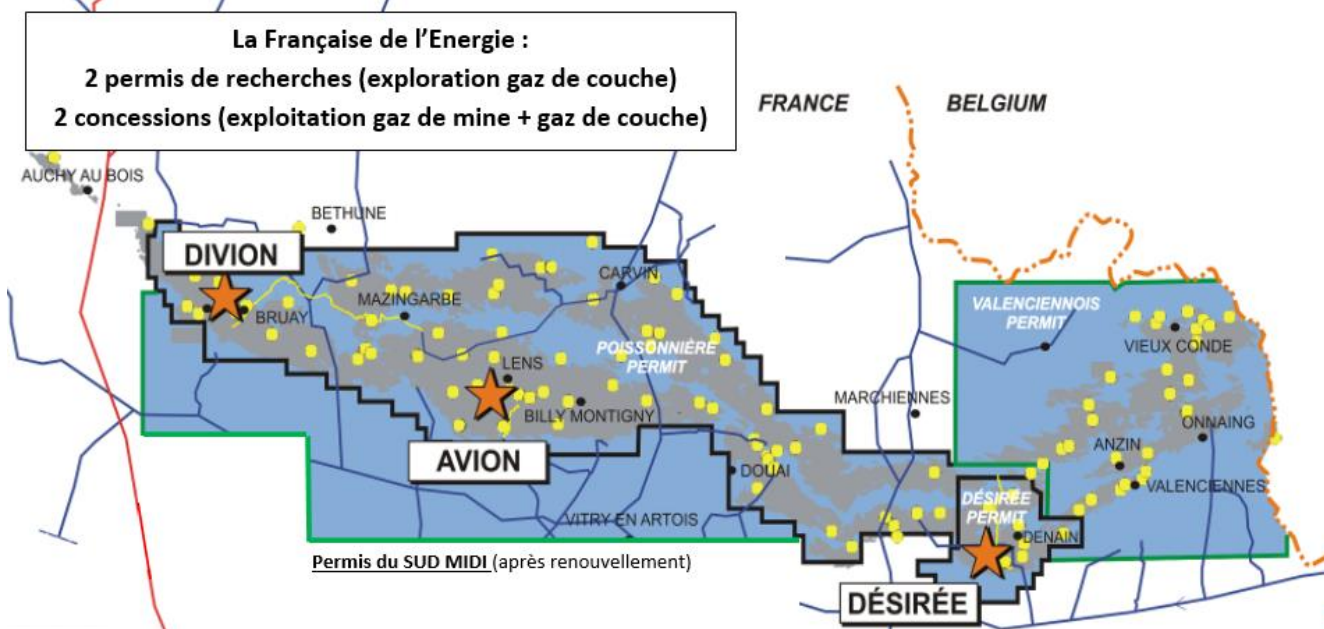
Gaz de houille, gaz de mine, gaz de couche... Les médias entretiennent la confusion en parlant de **gaz de houille**, terme générique pour désigner les gaz (méthane) issus du charbon, dont le gaz de mine et le gaz de couche.

Le gaz de mine est exploité dans le Nord de la France depuis 1992 par l'entreprise Gazonor ; il s'échappe passivement des puits des anciennes mines de charbon et peut être dangereux pour les populations (coup de grisou) ; son exploitation est donc utile et peu polluante puisqu'elle ne nécessite pas de forage.

Le gaz de couche est contenu dans des couches de charbon beaucoup plus profondes (1000 à 4000 m), sur des zones qui n'avaient pas été exploitées pour le charbon. Pour récupérer ce gaz, il est nécessaire de faire des forages à branches horizontales et souvent de fracturer la roche ; cette exploitation serait de toute façon polluante : air, eau, sols... De plus, ce gaz est profondément enfoui dans le sous-sol et n'a pas vocation à alimenter l'effet de serre. Alors que les scientifiques affirment que nous devons laisser dans le sous-sol deux tiers des énergies fossiles déjà connues pour limiter le réchauffement de la planète, laissons ce gaz où il est !

Le contexte

L'entreprise Gazonor (issue de Charbonnages de France, entreprise publique) exploite le gaz de mine sur le bassin du Nord/Pas-de-Calais depuis la fermeture de la dernière mine, en 1992. En 2007, « European Gas Limited - EGL- » société d'origine australienne qui lorgnait sur le potentiel « gaz de couche » du bassin minier, achète Gazonor puis la revend l'année suivante à un groupe financier belge -TRANSCOR AG-, pour solder une dette mais garde un contrat d'affermage sur l'activité « gaz de couche ». EGL s'est restructurée en 2015 et a changé de dénomination en vue de son introduction en bourse pour devenir « Française de l'Énergie -FdE- ». Suite à son introduction en bourse en juin 2016, FdE a racheté Gazonor dans l'objectif de récupérer l'activité gaz de mine qui, pour l'instant, est sa seule source de revenus. Dans la région Nord/Pas-de-Calais Picardie, Gazonor, maintenant filiale à 100% de FdE, possède deux permis exclusif de recherche (PERH) : le *permis du Valenciennois*, délivré en 2009, prolongé en mars 2017 et le *permis du Sud-Midi*, délivré en 2010, renouvelé en 2016 ; ainsi que deux concessions historiques -« *Poissonnière* » et « *Désirée* »- qui couvrent 150 communes sur le territoire du bassin minier et ont été prolongée par l'administration jusqu'en 2042.



- FdE a par ailleurs des projets d'exploration gazière en Lorraine -où elle possède deux permis et a déposé deux autres demandes- ainsi qu'un permis dans le Sud de la France et dans le Jura.

Actualités

• Introduction en bourse

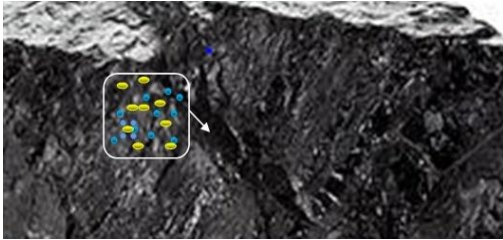
FdE a été introduite en bourse avec un dossier à la limite de la farce. Mr Moulin, président de FdE, déclare un énorme portefeuille de permis, alors qu'il ne possède réellement que deux permis en Lorraine et deux autres dans le Nord/Pas-de-Calais. Tous les autres permis cités ne sont que des demandes en cours (et en concurrence avec d'autres entreprises bien plus solides). Quant aux énormes réserves de gaz de Lorraine, citées par Mr Moulin, elles n'ont pas été certifiées, sauf sur un seul puits, celui de Folschviller.

- **FdE** n'a pas la maîtrise technique qu'elle prétend avoir : en Lorraine, quatre forages ont déjà été réalisés, deux ont été des échecs et le forage de Tritteling a posé de nombreux problèmes techniques (18 mois au lieu des quatre mois prévus au départ !) et beaucoup d'interrogations : boues de forages valorisées par une entreprise du BTP -ce qui est contraire à la loi- et informations contradictoires concernant l'eau issue du processus industriel...
- FdE a eu l'autorisation de réaliser 14 forages **en Lorraine** et de nouvelles demandes de travaux de forages ont été déposées (200 forages d'exploitation prévus à long terme). Le forage de Lachambre est en cours de réalisation et celui de Pontpierre devrait être réalisé dans la foulée.

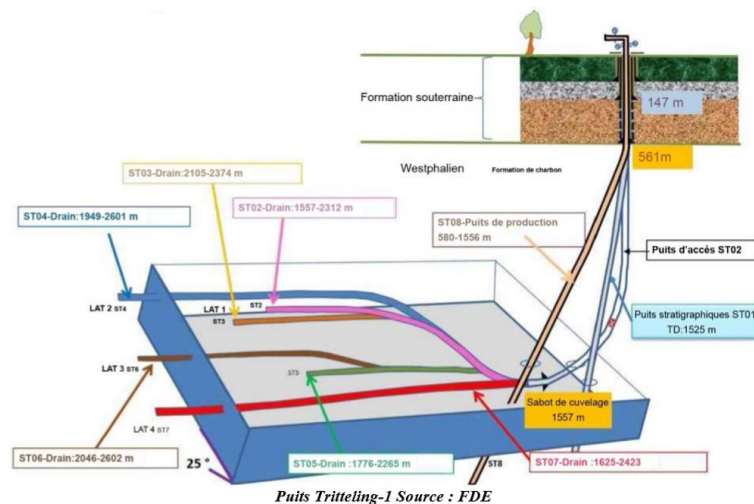
Technique de l'exploration décrite par FdE

Le **gaz de schiste** est contenu dans des petites poches disséminées dans la roche ; dès le forage d'exploration, il faut **fracturer la roche** pour libérer le gaz et obtenir un débit significatif. Pas d'autorisation de forages en France pour l'instant.

Le **gaz de couche** est aussi constitué de méthane ; il est adsorbé à la surface des blocs de charbon et de toutes les microfissures qui constituent une surface interne très importante. Il peut être libéré si l'on diminue la pression (par exemple, en pompant l'eau dans la couche de charbon, comme dans le forage réalisé en Lorraine). Le débit sera proportionnel à la surface de contact entre le forage et le charbon ; c'est pourquoi il faut faire des branches horizontales dans la couche de charbon pour avoir un débit intéressant lors de l'exploration et estimer ainsi le potentiel. (Voir ci-dessous)



Puits de Tritteling-1



Ci-contre le forage de Tritteling, en Lorraine. 3500 m de branches horizontales cumulées ; dans un sol déstructuré par les galeries de mine, cela est déjà dangereux !

Mais cela n'a pas permis d'estimer la ressource : est-ce à dire que sans fracturation, pas d'exploitation de gaz de couche ?

Dans l'arrêté préfectoral autorisant les forages de Avion et Divion, on y parle de stimulation de la roche : fracturation hydraulique déguisée ? Fracturation light ? mais... les dégâts ne seront pas light !

Partout ailleurs...

Lorsque le gaz en contact avec les branches horizontales du forage a été libéré, le rendement diminue très vite et, si l'on veut passer à une exploitation économiquement viable, il faudra soit utiliser la **fracturation hydraulique** pour augmenter le rendement -comme cela se fait en Australie ou en Chine-, soit multiplier le nombre de puits, ce qui reviendrait à un réel mitage de la région, et paraît difficile au regard de la densité de population.

L'entreprise affirme qu'elle n'utilisera pas de fracturation et obtient donc les permis. C'est pourtant une technique de fracturation « light » qu'elle essaie de mettre au point, en partenariat avec le laboratoire Géoressource et la faculté de Nancy. A Lachambre, au moins 3000 m³ d'eau (tirée sur le réseau communal) additionnée de polyacrylamides (dont la dégradation donne des molécules cancérigènes) ont été injectés dans le puits pour booster la sortie du gaz méthane.

FdE affirme que l'extraction du gaz ne nécessitera pas de pomper d'eau dans les puits du bassin Nord/Pas-de-Calais, ce que contestent les géologues et même d'anciens mineurs que nous avons contactés.

Des questions...

- Lors de l'introduction en bourse de FdE l'action valait 27 €, mais les actionnaires ne se précipitent pas et l'action a chuté à 12 € en mars 2017. On peut légitimement s'interroger sur la capacité financière de cette entreprise à mener à bien ces forages ou à faire face aux pollutions qu'elle pourrait engendrer ou aux dégâts qu'elle pourrait causer.
- Pour mémoire, le 18 juillet 2011, D. Plancke parvient à se procurer un permis déposé par Gazonor ; on pouvait lire dans la Voix du Nord : « un niveau de charbon sera sélectionné pour la mise en œuvre des techniques de la fracturation hydraulique en fonction de la perméabilité du charbon ». Un peu plus loin : « comme le coût d'une fracturation hydraulique peut varier de manière importante, il ne sera pas inclus dans le budget ». Certes Gazonor a été obligé de revoir sa copie suite à la loi interdisant la fracturation hydraulique (2011), mais cette technique a bien été envisagée ! Elle sera peut-être autorisée demain puisque des candidats à la présidentielle se sont prononcés pour l'abrogation de la loi de 2011 qui l'interdit.

- FdE affirme que la roche est suffisamment fracturée naturellement pour ne pas faire de fracturation hydraulique. C'est loin d'être prouvé. Si c'est le cas, cela signifie aussi que le méthane remontera certes par le puits de forage mais peut aussi remonter par toutes les fissures naturelles de la roche et par les failles proches des lieux de forages. Il contaminerait alors les nappes phréatiques sur son chemin et de toute façon finira par se retrouver dans l'atmosphère, à long terme. En Australie où l'on exploite le gaz de couche, un député a enflammé une rivière, contaminée par le méthane pour protester contre cette exploitation.
- FdE prétend qu'il n'y a aucun risque au prétexte que les puits sont isolés de la nappe et des couches géologiques par plusieurs couches de ciment. Aucun ciment ne résiste à des mouvements de terrains. Or le risque de mouvement de terrain est reconnu par Gazonor dans le dossier d'enquête publique relative au prolongement de la concession. Va-t-on sacrifier les nappes phréatiques ?
- Le sous-sol du Nord/Pas-de-Calais ressemble déjà à un gruyère, suite à l'exploitation du charbon dans les mines qui a laissé des milliers de kilomètres de galeries. Le risque de générer des séismes, des affaissements voire des effondrements de terrain est important ; est-il besoin d'ajouter ce risque, dans une région aussi densément peuplée ?
- Le forage de Divion est prévu à proximité de la Clarence, là précisément où le fonçage du puits 1 avait été confronté à de violentes venues d'eau ; la géologie aurait-elle changée depuis un siècle ?
Le forage d'Avion est prévu à peine deux kilomètres du dépôt de munitions de Vimy qui a encore posé de graves problèmes récemment ; et à quelques centaines de mètres du quartier très peuplé de la République.
- La réalisation de forages nombreux et rapprochés ainsi que de nouvelles infrastructures (routes pour les transports de matériels, de gaz, d'eau...) entraînera la destruction des paysages tout autant que celle des économies agricoles et touristiques ; le bassin minier est pourtant classé au patrimoine mondial de l'UNESCO...
- Si les forages d'exploration révèlent que les ressources ne sont pas économiquement rentables à exploiter, FdE assurera-t-elle la dépollution du site (puits qui fuient, ou nappe polluée ou...) ?
On peut craindre le pire car, dans l'histoire récente, la gestion de la dépollution des sites exploités par les entreprises privées est plutôt catastrophique pour l'environnement ! Dans la région, on a en tête le scandale de la gestion de la décontamination du site de Métaeurop ; et ce n'est qu'un exemple.

Les arguments des pétroliers

- Ils voudraient nous faire croire à un eldorado gazier sur le territoire français !
FdE évoque 5% de la consommation française pendant 20 ans, ce qui représente en fait une seule année de consommation française ! Est-ce bien raisonnable de prendre autant de risques pour ce résultat ?
- Ils voudraient nous faire croire que ce gaz est l'énergie de la transition (voir les publicités de FdE) !
Mais des études récentes placent les gaz non conventionnels au même niveau que le charbon tant les fuites sur les puits sont importantes (5 à 8% des volumes extraits).
- Ils voudraient nous faire croire que cette industrie créerait des milliers d'emplois !
De l'aveu même du patron de FdE, il y aurait deux emplois par puits. Certes il y aura des emplois associés (fabrication des tubes, transport par camion de l'eau et du gaz...). C'est bien peu au regard du massacre de l'environnement associé à cette exploitation et, surtout, ce sont des emplois éphémères.
- Ils voudraient nous faire croire que c'est un remède miracle à la crise !
Le miracle n'a eu lieu ni en Roumanie, ni en République tchèque où les entreprises se sont retirées. Aux États-Unis, 26 des compagnies impliquées dans l'extraction du gaz de schiste sont en faillite ou ont changé d'activité, malgré les subventions et les exonérations fiscales.

La situation en France

Lors de la conférence environnementale de septembre 2012, François Hollande annonçait l'annulation de sept demandes de permis d'exploration de gaz de schiste. Ne nous laissons pas abuser par cette annonce : il reste environ 130 demandes en cours d'instruction et une soixantaine permis actifs.

- En ces temps de crise, de chômage et d'épuisement des ressources naturelles, nos élus résisteront-ils à la pression des lobbies financiers et des lobbies pétroliers qui plaident pour l'exploitation des gaz de couche ? Rien n'est moins sûr. Le plaidoyer de certains hommes politiques -de Montebourg à Macron en passant par Fillon- pour cette industrie laisse craindre le pire.
- Dans le nouveau projet de réforme du code minier, les gaz de couche sont exclus des gaz de roche-mère, ce qui rend possible son exploitation. Discours des entreprises soigneusement retranscrit ?
- Les accords de libre échange qui se négocient -entre l'UE et le Canada, d'une part et l'UE et les États-Unis d'autre part- pourraient bien avoir raison de la loi interdisant la fracturation hydraulique en France car les compagnies pétrolières et gazières pourraient porter plainte contre les États pour entrave à leurs activités (comme ce fut le cas avec la compagnie « Lone Pine » qui réclame 250 millions d'euros au Canada suite à son moratoire sur le gaz de schiste au Québec).

- Gazonor a obtenu une **subvention pour l'électricité issue du « gaz de mine »**, au motif que la qualité du gaz de mine diminue et qu'il faut valoriser cette production.
C'est scandaleux parce que fabriquer de l'électricité à partir d'énergie fossile est un non-sens et occasionne d'énormes pertes d'énergie. Et surtout, c'est scandaleux parce que, dès le lendemain de cette annonce, le site d'EDF faisait référence aux permis détenus par EGL et vantait les formidables réserves en France... Mais il s'agit bien de gaz de couche et pas de gaz de mine !
- Dunkerque-LNG, filiale d'EDF, se lance dans une fuite en avant en décidant d'importer du gaz de schiste américain par son terminal méthanier de Loon-Plage. D'une part, l'exploitation des énergies sales n'est pas plus acceptable ailleurs qu'ici. D'autre part, les entreprises auront un argument servi sur un plateau : l'importer ou le produire !

Des perspectives alternatives

L'état d'ébriété énergétique dans lequel nous abordons le XXI^e siècle nous a rendus complètement dépendant de notre consommation d'énergie -et en particulier d'énergie fossile.

On en est au paradoxe de brûler en torchère les gaz issus de la production de pétrole au prétexte qu'ils ne sont pas rentables économiquement alors qu'on massacre la terre pour en extraire les gaz de schiste et de couche !

Pourtant les experts s'accordent à dire que nous nous acheminons vers des dérèglements climatiques catastrophiques si nous continuons dans cette voie de rejets toujours croissants de gaz à effet de serre !

Les beaux discours de nos gouvernants durant la COP 21 ont rapidement été oubliés : les lobbies pétroliers et gaziers sont puissants. La cohérence aurait dû les conduire à l'interdiction de nouvelles recherches de fossiles et des énergies extrêmes : gaz et pétrole de schiste, gaz de couche, sables bitumineux...

Nous devons sans plus attendre inventer et repenser différemment les modes de fonctionnement de nos sociétés ; cela devrait être un défi collectif enthousiasmant :

- Une plus grande efficacité énergétique nous conduirait vers la création de centaines de milliers d'emplois : isolation des bâtiments, agriculture moins intensive et consommatrice de produits dérivés du pétrole (engrais, pesticides, herbicides...), des voitures moins gourmandes en carburant, des voitures à air comprimé ou des moteurs à vitesse variable : tout reste à faire !
- Une relocalisation des productions et des consommations devrait aussi nous permettre de diminuer drastiquement notre consommation d'énergies fossiles.
- Une plus grande sobriété énergétique : recentrons nos consommations (alimentation, déplacements, objets manufacturés...) sur nos besoins afin de préserver les ressources naturelles pour les générations qui suivent.
- Une production d'énergie qui donne plus de place aux renouvelables ; inutile de consommer les crédits à la recherche pour trouver une technique d'extraction des gaz non conventionnels un peu plus propre ! ces crédits devraient servir une réelle transition énergétique.

L'heure n'est plus à la construction de projets inutiles pour entretenir le mythe de la croissance mais à la construction d'un projet collectif plus respectueux de l'environnement et de l'humanité.

**Mobilisons-nous pour empêcher l'exploration et l'exploitation des gaz de couche en France
NI ICI, NI AILLEURS, NI AUJOURD'HUI NI DEMAIN**

Contacts

houille-ouille-ouille@lists.riseup.net

06 21 68 30 87

06 14 55 09 12



Le 15 novembre 2017